

Alerte aux libertés syndicales à l'inspection du travail !

L'Union syndicale Solidaires alerte sur le respect des libertés syndicales dans les services de l'inspection du travail qui sont pourtant chargés de les faire respecter. En effet, nous avons appris qu'une militante de l'union syndicale Solidaires, membre de Sud Travail affaires sociales, a été suspendue de ses fonctions et convoquée pour une CAP disciplinaire le 14 décembre 2017 à Paris pour faute grave. Il lui est reproché d'avoir « manqué à son devoir de réserve en s'exprimant en tant qu'inspectrice du travail » lors du rassemblement organisé par Solidaires et d'autres associations pour protester contre la venue de la « DRH de l'entreprise France » au congrès des DRH qui se déroulait le 12 octobre au Pré Catelan dans le Bois de Boulogne. Ironie, ces faits lui sont reprochés par le DRH du ministère du travail...

Notre militante ne s'est pas exprimée en tant qu'inspectrice du travail mais bien en tant que représentante d'une organisation syndicale et dans le cadre d'un rassemblement dûment déposé et autorisé par la préfecture de Police au cours duquel aucun incident n'a été signalé. Elle n'a fait qu'user sans abuser de la liberté d'expression syndicale en interpellant la ministre du travail qui, par ailleurs, n'a toujours pas jugé utile de rencontrer les organisations syndicales de son ministère, sur les conditions de travail des fonctionnaires du ministère du travail. Pour une chantre du dialogue social c'est révélateur...

En allant plus loin et pour parler la novlangue : si la DRH de l'entreprise France n'est pas capable de supporter la moindre critique syndicale humoristique, c'est qu'elle n'est pas taillée pour le job.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée puisque dans le même temps d'autres agents de l'inspection du travail subissent des pressions voire des sanctions du fait de leurs activités syndicales soit pour avoir soutenu l'action de travailleurs sans-papiers soit avoir pris la parole dans des meetings contre les ordonnances travail.

C'est donc bien les droits syndicaux élémentaires et la liberté d'expression qui sont bafoués, c'est une attaque grave. **Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux (Goodyear, Continental, Téal, Air France, La poste...) et de répression des mobilisations (loi travail).** Elle vient ainsi s'ajouter à la liste déjà longue des injustices sociales et des attaques contre les droits des salariés couverte par un gouvernement au service exclusif du patronat.

L'union syndicale Solidaires exige avec Sud Travail Affaires sociales l'arrêt immédiat des poursuites disciplinaires engagées et la réintégration de notre militante.

Nous organisons une conférence de presse le mercredi 22 novembre à 9h 30 à la bourse du travail, salle Léon Jouhaux, 67 rue Turbigo ,75003 PARIS.

Paris, le 21 novembre 2017

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

